

PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt trois juin à 18H le Conseil Municipal, préalablement convoqué dans les délais impartis, s'est réuni à la salle du conseil sous la présidence de Madame MULARONI Monique Maire de Vagnas.

PRESENTS : Louise LACOSTE , Régine LAIGNEL, Bernard SCHAECK, Michel FAILLA, Monique MULARONI, Jérôme ROUX, Josiane BOUNIOL. Florent TRITTO arrivé à 18h10 Christine BUISSON arrivée à 18H19 ont pris part aux votes.

ABSENTS : Christine EYBALIN – Hubert MARTIN donne POUVOIR à Christine BUISSON

Secrétaire de séance : Louise LACOSTE

Le quorum requis étant atteint la séance a commencé à 18H05, Madame le Maire rappelle l'ordre du jour :

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2023

- ❶- Proposition de prise en charge de l'abonnement électrique pour l'Association COURT-CIRCUIT
- ❷ Projet d'implantation d'une centrale solaire sur la commune de VAGNAS
- ❸ Cantine scolaire :
 - changement de prestataire
 - fixation des tarifs
 - participation communale
- ❹ Décision modificative n° 2 BP commune
- ❺ Contrat de location Parking
 - prix indexé ou non
 - autorisation à Mme le Maire de signer
- ❻ Achat d'un chapiteau

**❶ PROPOSITION DE PRISE EN CHARGE DE L'ABONNEMENT ELECTRIQUE
POUR L' ASSOCIATION COURT CIRCUIT**

Un compteur électrique a été implanté par la mairie sur le terrain de la commune jouxtant celui du Bar l'Esquibel, le compteur appartenant à la commune cette dernière doit souscrire un abonnement pour qu'il soit opérationnel pour Court Circuit ou pour la commune.

L'Association Court Circuit s'engage à régler la consommation EDF majorée des taxes afférentes de ce qu'elle aura consommée.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur :

1 - le changement de prestataire.

Cette résolution a été adoptée par 9 voix pour et 1 abstention

2 - Il est demandé au conseil de se prononcer sur le tarif de 5,50 €

Cette décision a été adoptée à l'unanimité

3- Il est demandé au conseil de se prononcer sur une participation communale de 50 centimes

Cette décision a été adoptée par 9 voix pour et 1 abstention (Jérôme Roux)

④ DECISION MODIFICATIVE 2 BP Commune

Il s'agit de faire une réaffectation d'un compte à un autre soit

compte dépenses	13 952,21
Compensé par une recette de	13 952,21

ADOPTE A L'UNANIMITE

⑤ CONTRAT DE LOCATION PARKING CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNE DE VAGNAS AU RESTAURANT « L'UNISENS »

Madame le Maire, rappelle au Conseil Municipal s'être prononcée favorablement sur la mise à disposition d'un terrain communal d'une superficie de 314m² contigu au chemin de Terre Longue à Vagnas au profit de la SARL Les Granges pour y instaurer le parking du restaurant L'Unisens.

Un bail commercial de 3-6-9 sera établi et renouvelable par tacite reconduction.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur le tarif de la location qui est proposé à 500€ par an (indexé sur l'évolution de l'indice de référence)

Après en avoir débattu le conseil se prononce :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

⑥ ACQUISITION D'UN BIEN COMMUNAL : ACHAT D UN CHAPITEAU

Madame le Maire rappelle qu'un chapiteau a été volé l'année dernière. Cet équipement faisant considérablement défaut, les associations ont demandé si la commune avait la possibilité de